

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 août 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15
Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 août 2015 à 20 heures.
Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 29 juin 2015.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. *Modification des horaires d'ouverture de la mairie*

Décision unanime pour modifier les horaires comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015, avec l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, consulté à cette occasion : Tous les matins du lundi au samedi de 9h30 à 11h30 et le vendredi après-midi de 14h à 16h.

2. *Renouvellement des équipements informatiques de la mairie*

Unanimité pour adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD pour effectuer le renouvellement informatique du secrétariat de mairie dans une démarche mutualisée et coordonnée, les besoins étant définis préalablement à la consultation.

3. *Extension de l'Eclairage Public des Falvards*

Accord unanime pour fixer la participation de la commune au financement des dépenses de l'extension de l'éclairage public aux Falvards à un montant de 1 250 €, soit 50% du devis établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

4. *Différentes intervention sur l'Eclairage Public*

Vote unanime pour effectuer la réfection de l'éclairage public de l'abri de la Place du Haut du Bourg, et des compléments d'éclairage aux villages de Tazenat, des Forges, des Reures et des Mazeaux. La participation de la commune est fixée à 1 750,36 €, soit 50% du devis établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

5. *Accessibilité des bâtiments publics*

Accord unanime pour autoriser Manzat Communauté à déposer auprès des services de l'Etat l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap) des Etablissements Recevant du Public (ERP) de Charbonnières-les-Vieilles avec ceux des autres communes membres, afin de porter à 9 ans le délai de mise en œuvre.

6. *Mandatement de dépenses d'assainissement en section d'investissement*

Décision unanime pour mandater en section d'investissement des dépenses réalisées chez PUM PLASTIQUES pour l'achat de matériaux destinés à l'assainissement du village de Péry.

7. *Virement de crédits*

Unanimité du Conseil municipal pour procéder à l'augmentation des dépenses d'investissement à l'article 2313-041 pour un montant de 1 000 € et à l'augmentation des recettes d'investissement à l'article 2033-041 pour un montant de 1 000 €.

8. *EPF-Smaf : adhésion de nouveaux membres*

Accord unanime pour accepter les demandes d'adhésion à l'EPF-Smaf de 5 nouvelles communes, 2 communautés de communes et deux syndicats.

9. *Avis sur le PLU de St-Hilaire-La-Croix*

Accord unanime pour donner un avis favorable au projet de PLU arrêté le 20 février 2015 par la commune de St-Hilaire-La-Croix.

Décisions n'ayant pas donné lieu à délibération

- a) M. le Maire présente les dispositions exceptionnelles prises par le législateur pour prolonger en 2015 la révision des listes électorales, en vue des élections régionales de décembre 2015.
- b) Le problème de sécurisation des chemins, et en particulier du « Chemin des Ecoliers » partant de la Place du Haut du Bourg jusqu'à l'école est abordé. Ce chemin est notamment emprunté par les enfants qui se rendent au Stade des Vaures, et des excès de vitesse ont été signalés à plusieurs reprises. Le conseil municipal prévoit la pose de panneaux incitant les conducteurs à réduire leur vitesse et les enjoindre à la prudence. L'utilisation du radar pédagogique pourra aussi être envisagée.
- c) Le résultat du recensement de la population qui s'est déroulé en janvier et février 2015 a été transmis par l'INSEE. La commune atteint le nombre de 1061 habitants.
- d) Lors de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2015, il avait été demandé de revoir le devis établi pour la sécurisation de la cloche 2 de l'église. Renseignements pris, il n'est pas possible d'envisager de conserver le battant sans changer le mouton, ce qui ne générerait aucune économie. Des demandes de financements vont être faites auprès de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine.
- e) Le bilan annuel du fonctionnement des stations d'épuration montre qu'aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé à La Brousse, la station ayant atteint sa capacité maximum, et qu'il faut rester prudent pour celle des Mazeaux. Une étude diagnostic des réseaux d'assainissement est envisagée, et une délibération pourra être prise lors d'un prochain conseil municipal pour effectuer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général.
- f) A la demande du Vélo Club Riomois, une course se déroulera à Charbonnières-les-Vieilles le 26 septembre 2015, qui est également le jour du vide grenier. Pour cette raison, on peut imaginer de situer l'arrivée sur la Rue de l'Ecole. Ces détails techniques seront à préciser avec les organisateurs. Outre des barrières fournies par la commune, il sera par ailleurs demandé aux associations et clubs sportifs de la commune de mettre des personnes à la disposition des organisateurs pour assurer la sécurité des coureurs. Par ailleurs, l'Association des Maires de France sollicite de la part des communes une mobilisation aux côtés des clubs sportifs pour soutenir la candidature française à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Cette manifestation sportive pourrait se dérouler sous l'égide de « Paris, ville olympique ». Les renseignements seront pris pour avoir les modalités de participation, de financement, de supports publicitaires etc...
- g) M. le Maire transmet l'information de l'attribution d'une mention dans la catégorie « Espace public communes de moins de 2 000 habitants » au Palmarès de l'Architecture et de l'Aménagement 2015, à Manzat Communauté pour l'opération Aménagement du Gour de Tazenat. A ce titre, cette opération bénéficiera d'une parution dans la brochure en cours d'élaboration.
- h) Zone d'activité des Gannes : l'achat d'une partie de la parcelle disponible par la Fonderie Fusions SARL est en cours de négociation avec Manzat Communauté à qui les zones artisanales des communes-membres ont été transférées. Par ailleurs, il convient de suggérer à Manzat Communauté de faire d'ores et déjà l'acquisition de la parcelle privée se trouvant dans la zone artisanale pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes de création ou d'installation d'entreprises.
- i) Une réunion d'information à destination des Maires, Présidents de Communautés de Communes et Délégués du S.B.A. se déroulera le 16 septembre prochain à Ennezat pour expliquer les choix faits par le Comité syndical, présenter des propositions d'évolution de la grille tarifaire et recevoir les commentaires/propositions des participants.
- j) Une offre a été faite par la commune de Châteaugay pour l'acquisition de deux panneaux de basket d'occasion au prix unitaire de 150 €. Compte tenu de toutes les normes à respecter et des obligations en matière de sécurité, il est décidé de refuser l'offre.
- k) Il est précisé que la subvention accordée à l'Echo de la Morge pour les soirées Jazz et blues qui se sont déroulées en juillet sera versée sur présentation du bilan financier de l'animation.
- l) M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que la petite salle communale de la rue des Baisles sera à nouveau disponible à compter du 1^{er} septembre et utilisée pour les TAP.
- m) Les jeux de plein air commandés ont été livrés. Il reste à choisir le prestataire pour procéder à leur installation.